

**Délibération n° CM-2024-04-002**

**Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Malo**

**L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 18 avril 2024 à 18h30**, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil, sous la Présidence de M. Jean-Virgile CRANCE, Le 1er Adjoint au Maire .

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Convocation en date du 12 avril 2024

Date d'affichage de la convocation : 12 avril 2024

**Membres présents** : M. Gilles LURTON, M. Jean-Virgile CRANCE, Mme Florence ABADIE, M. Nicolas BELLOIR, Mme Céline ROCHE, M. Abel KINIÉ, Mme Isabelle DUPUY, Mme Sophie LEPRIZÉ, M. Guillaume PERRIN, Mme Caroline DESQUESSSES, M. Christophe BASTIDE, M. Florian BIGAUD, Mme Marie BURGALETA-BOUVIER, Mme Annie CAILLIBOTTE, Mme Karine CHOUIKHA, Mme Caroline CRANCE, Mme Sophie DANINO-SOISSON, M. Armel DE LESQUEN, Mme Elodie FARCOT-JAFFRELOT, M. Emmanuel FEIGE, M. Jacques HARDOIN, Mme Anna KHELIF-JOURNÉ, M. Frédéric LAMBERT, Mme Sophie LAUDE, Mme Anne-Katell LE ROUILLÉ, M. Florian LEMÉE, M. Johann LEUX, M. Hubert SENE, Mme Pierrette TRONEL, Mme Sophie BEAUDOUT, Mme Anne-Claire CLAVIER

**Absents** : M. Victor RICHARD, Mme Rozenn SAGET, M. Edouard VAURY

**Pouvoirs** :

M. Serge BESSEICHE à M. Jean-Virgile CRANCE  
Mme Tiphaine RENARD à M. Guillaume PERRIN  
Mme Clarisse BÉCHU à Mme Florence ABADIE  
M. Arthur BUSNEL à M. Jacques HARDOIN  
M. Pascal FLAUX à M. Nicolas BELLOIR  
Mme Catherine KRAUSS à Mme Isabelle DUPUY  
Mme Anne-Laure MOREAU à Mme Céline ROCHE  
M. Yann-Erwan TURCAS à M. Hubert SENE  
Mme Anne LE GAGNE à Mme Sophie BEAUDOUT

**Secrétaire de séance** : Anna KHELIF-JOURNÉ

## 2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur BELLOIR

### BUDGET PRINCIPAL

#### SOLDES DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2023

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Mouvements réels	74 707 129,73	86 125 908,35	
Mouvements d'ordre	4 798 710,57	379 134,93	
Résultat budget RZI 2022 reporté		720 514,17	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>79 505 840,30</b>	<b>87 225 557,45</b>	<b>+ 7 719 717,15</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Mouvements réels (hors résultats reportés)	27 741 140,80	15 936 656,38	
Résultat investissement 2022 reporté		6 452 933,93	
Résultat inv. budget RZI 2022 reporté		194 943,35	
Résultat fonctionnement 2022 affecté		6 272 119,55	
Mouvements d'ordre	1 099 592,73	5 519 168,37	
<b>Total investissement</b>	<b>28 840 733,53</b>	<b>34 375 821,58</b>	<b>+ 5 535 088,05</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>108 346 573,83</b>	<b>121 601 379,03</b>	<b>+ 13 254 805,20</b>

L'exécution du budget 2023 fait apparaître un résultat global de clôture positif de **13 254 805,20 €** contre 12 725 053,48 € en 2022.

Le résultat d'investissement s'établit à **5 535 088,05 €** (6 452 933,93 € en 2022) tandis que l'excédent de fonctionnement est passé de 6 272 119,55 € à **7 719 717,15 €**.

Ces résultats sont à rapprocher des restes à réaliser 2023 qui s'élèvent à 12 476 870,32 € en dépenses et à 1 803 788,90 € en recettes.

Le compte administratif permet de constater le niveau d'exécution des crédits votés et donc la qualité de la prévision. Le tableau ci-dessous présente les taux de réalisation des sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre budgétaire, sachant que seuls les mouvements réels sont véritablement significatifs.

	Prévisions BP + reports + DM 2023	Réalisations 2023	Taux de réalisation 2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
013 Atténuations de charges	288 000,00	399 532,17	138,73%
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 667 902,00	9 749 398,25	112,48%
73 Impôts et taxes	10 830 000,00	10 794 565,72	99,67%
731 Fiscalité locale	47 496 100,00	48 437 845,55	101,98%
74 Dotations, subventions et participations	14 467 129,00	14 573 387,18	100,73%
75 Autres produits de gestion courante	1 549 093,00	1 576 786,94	101,79%
76 Produits financiers	18 000,00	15 097,13	83,87%
77 Produits exceptionnels	381 149,25	381 295,41	100,04%
78 Reprise sur provisions	198 000,00	198 000,00	100,00%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>83 895 373,25</b>	<b>86 125 908,35</b>	<b>102,66%</b>
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	472 890,48	379 134,93	80,17%
002 Résultat de fonctionnement reporté	720 514,17	720 514,17	100,00%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>85 088 777,90</b>	<b>87 225 557,45</b>	<b>102,51%</b>
<b>DEPENSES</b>			
011 Charges à caractère général	22 521 955,00	19 257 289,14	85,50%
012 Charges de personnel	44 498 730,00	43 686 974,30	98,18%
014 Atténuations de produits	60 500,00	35 751,00	59,09%
65 Autres charges de gestion courante	9 198 998,00	9 193 622,72	99,94%
66 Charges financières	1 621 000,00	1 583 789,90	97,70%
67 Charges exceptionnelles	41 826,00	11 848,67	28,33%
68 Dotations aux provisions	961 500,00	937 854,00	97,54%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>78 904 509,00</b>	<b>74 707 129,73</b>	<b>94,68%</b>
023 Virement à la section d'investissement	1 283 128,17	0,00	-
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 901 140,73	4 798 710,57	97,91%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>85 088 777,90</b>	<b>79 505 840,30</b>	<b>93,44%</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
024 Produit de cessions	68 265,75	0,00	0,00%
10 Dotations, fonds divers et concours	9 914 943,55	9 852 629,79	99,37%
13 Subventions d'investissement	6 180 938,58	3 589 225,05	58,07%
16 Emprunts	18 700 545,78	8 750 000,00	46,79%
20 Immobilisations incorporelles	0,00	367,01	-
23 Immobilisations en cours	0,00	16 554,08	-
27 Autres immobilisations financières	50 000,00	0,00	0,00%
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>34 914 693,66</b>	<b>22 208 775,93</b>	<b>63,61%</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	1 283 128,17	0,00	-
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 901 140,73	4 798 710,57	97,91%
041 Opérations patrimoniales	727 000,00	720 457,80	99,10%
001 Résultat antérieur reporté	6 647 877,28	6 647 877,28	100,00%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>48 473 839,84</b>	<b>34 375 821,58</b>	<b>70,92%</b>
<b>DEPENSES</b>			
20 Immobilisations incorporelles	3 896 418,02	1 219 878,86	31,31%
204 Subventions d'équipement versées	1 677 093,55	906 788,40	54,07%
21 Immobilisations corporelles	6 695 120,90	3 631 622,05	54,24%
23 Immobilisations en cours	25 264 769,89	14 342 694,24	56,77%
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>37 533 402,36</b>	<b>20 100 983,55</b>	<b>53,55%</b>
10 Dotations, fonds divers et concours	10 000,00	0,00	0,00%
16 Emprunts	9 658 047,00	7 640 157,25	79,11%
26 Participations et créances rattachées à des participations	22 500,00	0,00	0,00%
27 Autres immobilisations financières	50 000,00	0,00	0,00%
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>47 273 949,36</b>	<b>27 741 140,80</b>	<b>58,68%</b>
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	472 890,48	379 134,93	80,17%
041 Opérations patrimoniales	727 000,00	720 457,80	99,10%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>48 473 839,84</b>	<b>28 840 733,53</b>	<b>59,50%</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2022	CA 2023	Taux d'évolution
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 361 612,02	9 749 398,25	32,44%
73 Impôts et taxes	56 818 482,56	10 794 565,72	M57
731 Fiscalité locale		48 437 845,55	M57
74 Dotations, subventions et participations	13 142 725,16	14 573 387,18	10,89%
75 Autres produits de gestion courante	1 096 003,67	1 576 786,94	43,87%
013 Atténuations de charges	412 641,49	399 532,17	-3,18%
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>78 831 464,90</b>	<b>85 531 515,81</b>	<b>8,50%</b>
76 Produits financiers	6 833,80	15 097,13	120,92%
77 Produits exceptionnels	1 116 924,55	381 295,41	-65,86%
78 Reprise sur provisions	1 683 953,28	198 000,00	n.s.
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>81 639 176,53</b>	<b>86 125 908,35</b>	<b>5,50%</b>
042 Opérations d'ordres de transferts entre sections	195 315,03	379 134,93	94,11%
002 Résultat de fonctionnement reporté		720 514,17	n.s.
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>81 834 491,56</b>	<b>87 225 557,45</b>	<b>6,59%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de + 5,5 % en 2023. A périmètre constant, c'est-à-dire en neutralisant les recettes de la Route du Rhum en 2022 et celles de la petite enfance en 2023, l'évolution est sensiblement la même à + 5,6 %.

#### 1.1 Les recettes fiscales

Le produit de la fiscalité directe

	CA 2022	CA 2023	Taux d'évolution
Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	4 577 651	5 306 238	15,92%
Taxe sur le foncier bâti	32 362 431	34 670 639	7,13%
Taxe sur le foncier non bâti	208 607	209 650	0,50%
Rôles supplémentaires / complémentaires	95 805	122 151	n.s.
<b>Total fiscalité directe</b>	<b>37 244 494</b>	<b>40 308 678</b>	<b>8,23%</b>

Le produit global des trois taxes augmente de 8,2 % (+ 3 064 184 €). Cette progression provient de l'actualisation forfaitaire fixée en loi de finances (+ 7,1 %) et de la variation physique des bases.

Il convient de noter que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants est particulièrement dynamique avec une évolution de + 15,9 %.

Cette évolution serait due en large partie au traitement des déclarations effectuées par les contribuables sur le site GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) qui a entraîné l'imposition de nombreuses dépendances (garages, piscines, abris de jardin...) mais également la reclassification de certains locaux en logements vacants ou résidences secondaires. Des corrections seront probablement apportées durant l'exercice 2024.

### La fiscalité reversée par Saint-Malo Agglomération

Ce poste est principalement constitué de l'attribution de compensation (9 689 906 €) et de la dotation de solidarité communautaire (1 064 688 €). Ces recettes sont comptablement considérées comme de la fiscalité dans la mesure où elles correspondent aux recettes fiscales perçues par SMA (initialement perçues par les communes), déduction faite des dépenses transférées.

Le produit des paris hippiques (39 972 €) est également compris dans la fiscalité reversée dans la mesure où il est d'abord perçu par l'agglomération qui le reverse ensuite à la ville.

### Le produit de la fiscalité indirecte

	CA 2022	CA 2023	Taux d'évolution
Droits de mutation	5 653 439,59	4 290 355,93	-24,11%
Produits des jeux	1 196 498,89	1 257 031,36	5,06%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 235 187,42	1 657 008,60	34,15%
Droits de place	454 685,68	512 699,56	12,76%
Taxe locale sur la publicité extérieure	186 857,30	370 840,20	98,46%
Autres taxes	44 993,90	41 231,90	-8,36%
<b>Total fiscalité indirecte</b>	<b>8 771 662,78</b>	<b>8 129 167,55</b>	<b>-7,32%</b>

La fiscalité indirecte est composée de plusieurs taxes dont le produit global a diminué de 7,2 % en 2023.

- ✓ Les droits de mutation constituent la principale taxe avec plus de la moitié (53 %) de la fiscalité indirecte. Son produit, qui évolue en fonction du volume et des prix des transactions immobilières, est très volatil : après une baisse de 3,2 % en 2020 suivie d'une reprise spectaculaire en 2021 et 2022 pour atteindre le niveau record de 5,65 M€, cette taxe a subi la crise du marché immobilier en diminuant de -24 % en 2023.
- ✓ Le produit des jeux comprend les prélèvements sur les recettes du casino et des jeux de cercle en ligne. Après une année 2019 exceptionnelle, il a subi de plein fouet la crise sanitaire : - 40 % en 2020 et - 15 % en 2021. La nette reprise de 2022 se confirme avec une progression de 5 % pour un produit qui s'établit à 1,26 M€ en 2023.
- ✓ La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est perçue par les services fiscaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (auparavant, les communes étaient chargées de la perception de cette taxe). 2023 étant une année transitoire, un produit a été garanti par l'Etat à hauteur de 1,27 M€. Sont venus s'y ajouter 383 235 € de régularisations (relatives notamment au dernier trimestre 2022) qui ont porté le produit à 1,66 M€. Il faudra donc attendre 2024 pour avoir une idée du produit de la TCFE tel qu'il ressortira de ces nouvelles modalités de perception.

- ✓ En 2023, les droits de place ont connu une progression de 12,8 % portée par les droits de terrasse (+ 42 711 €) et les commerces ambulants (+ 10 325 €).
- ✓ La taxe sur la publicité extérieure connaît des évolutions contrastées d'une année sur l'autre : baisse de 30 % en 2020, hausse de 73 % en 2021 et baisse de 42 % en 2022. Cela s'explique notamment par le fait qu'une partie de la taxe est souvent perçue sur l'exercice suivant, ce qui rend difficile les comparaisons. Ainsi, sur les 370 840 € perçus en 2023, 102 291 € l'ont été au titre de l'exercice 2022.
- ✓ Les autres taxes comprennent les emplacements de la Sainte-Ouine et les redevances de stationnement des taxis.

## 1.2 Les dotations, subventions et participations

	CA 2022	CA 2023	Taux d'évolution
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	10 109 277,00	10 164 254,00	0,54%
- dotation forfaitaire	8 639 251,00	8 681 328,00	0,49%
- dotation nationale de péréquation (DNP)	1 470 026,00	1 482 926,00	0,88%
FCTVA fonctionnement	128 374,80	119 590,84	-6,84%
DGD	4 152,00	9 356,00	125,34%
Autres participations de l'Etat	74 495,65	81 023,49	8,76%
Participations de la région	5 000,00	5 000,00	0,00%
Participations du département	179 611,00	185 493,55	3,28%
Participations SMA	306 100,46		n.s.
Participations CAF et MSA	283 996,25	1 810 925,54	n.s.
Participations autres organismes	172 759,00	184 271,26	6,66%
Compensations fiscales	1 812 438,00	1 926 582,00	6,30%
- taxe additionnelle DMTO	12 148,00	9 092,00	-25,16%
- taxes foncières	1 800 290,00	1 917 490,00	6,51%
Dotation de recensement	9 682,00	9 997,00	3,25%
Dotations pour les titres sécurisés	56 839,00	76 893,50	35,28%
<b>Total dotations, subventions et participations</b>	<b>13 142 725,16</b>	<b>14 573 387,18</b>	<b>10,89%</b>

Les dotations, participations et compensations fiscales connaissent une hausse globale de 10,9 % en 2023. A périmètre constant (neutralisation de la Route du Rhum et de la petite enfance), l'évolution est en réalité de + 2,6 %.

### La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Entre 2013 et 2017, la « contribution au redressement des finances publiques » s'est traduite pour la Ville par une baisse de 4 millions d'euros (- 26,5 %) de sa DGF. Depuis 2018, la DGF évolue pour chaque collectivité en fonction des différents critères de répartition : population, potentiel financier, revenu par habitant...

De plus, la Ville a perdu l'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine avec une sortie progressive : - 50 % en 2020 et - 100 % en 2021.

Au total, la baisse de la DGF de 2013 à 2021 aura été de -34,6 % (soit - 5,05 M€).

En 2023, la DGF a progressé de 0,5 % (+ 54 977 €) grâce à ses deux composantes :

- Dotations forfaitaire : + 42 077 € en raison de la croissance de la population DGF (+ 0,63 %),
- Dotation nationale de péréquation : + 12 900 €.

### Le fonds de compensation de la TVA

Depuis 2017, les collectivités perçoivent un remboursement de la TVA payée sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie de la même manière que pour les dépenses d'investissement.

Cette recette atteint 119 591 € et diminue de 6,8 % dans la mesure où certaines dépenses d'entretien ont été requalifiées en maintenance (non éligibles au FCTVA).

### Les participations

Les autres participations de l'Etat s'établissent à 81 023 €. Certaines de ces participations ne sont pas pérennes et connaissent donc des variations importantes d'une année sur l'autre. Parmi les principales, on peut noter la subvention de la Banque des Territoires pour l'étude relative à l'impact de la Route du Rhum (23 940 €), la compensation pour le service minimum dans les écoles durant les grèves (14 166 €), les subventions de la DRAC pour l'exposition du musée (15 000 €) et pour le conservatoire au titre de l'éducation artistique (9 000 €).

Les participations du département concernent le financement du conservatoire (179 311 €) et des crèches (5 799 €).

Il n'y pas eu de participations de l'agglomération en 2023 alors qu'elle avait participé au financement de la Route du Rhum en 2022.

Les subventions de la CAF et de la MSA concernent principalement les accueils de loisirs (334 806 €) et la petite enfance (1 475 280 €).

Les participations des autres organismes comprennent le financement de l'entretien des espaces verts par les lotisseurs (127 412 €), du poste Action Cœur de Ville (20 000 €) ou encore le reclassement de la RD 201 en voie communale (34 000 €).

Les dotations pour les titres sécurisés ont augmenté de 35 % (+ 20 054 €) grâce à la hausse de la dotation habituelle (+ 6 530 €), à la majoration exceptionnelle perçue dans le cadre de la résorption des délais d'attente (+ 6 000 €) et à la rétribution des échanges dématérialisés des actes d'état civil (+ 7 524 €).

### Les dotations de compensations fiscales

Les dotations de compensations fiscales ont été instituées pour venir compenser les pertes de recettes subies par les collectivités suite à des exonérations décidées au niveau national.

La principale dotation vient compenser la réduction de 50 % des valeurs locatives de la taxe foncière des établissements industriels et elle progresse de 6,9 % pour atteindre 1 722 858 €.

Les autres compensations sont relatives aux taxes foncières (194 632 €) et aux droits de mutation (9 092 €).

### 1.3 Les produits des services et du domaine

	CA 2022	CA 2023	Taux d'évolution
Concessions cimetières et redevances funéraires	239 066,15	267 746,10	12,00%
Redevances d'utilisation du domaine public	350 666,79	759 157,27	116,49%
Autres droits de stationnement	765 256,58	729 646,28	-4,65%
Redevances de stationnement	1 635 280,26	2 346 977,47	43,52%
Forfait de post-stationnement	184 986,34	648 042,13	250,32%
Travaux	0,00	412,60	n.s.
Redevances culturelles	354 115,03	489 243,79	38,16%
Redevances sportives et de loisirs	254 804,17	237 965,68	-6,61%
Redevances à caractère social		539 888,96	n.s.
Redevances périscolaires	1 958 943,84	2 303 743,93	17,60%
Autres prestations	41 721,00	51 778,77	24,11%
Locations diverses	17 189,00	29 480,46	71,51%
Mise à disposition de personnel	827 615,74	667 905,24	-19,30%
Remboursements de frais	681 674,76	621 218,47	-8,87%
Autres produits d'activités annexes	50 292,36	56 191,10	11,73%
<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>7 361 612,02</b>	<b>9 749 398,25</b>	<b>32,44%</b>

Ces recettes sont principalement constituées de la facturation des services rendus (culture, sports, enfance, cimetières...) et des refacturations aux budgets annexes.

Elles connaissent une hausse de 32,4 % en 2023. A périmètre constant (neutralisation de la Route du Rhum et de la petite enfance), l'augmentation des recettes s'établit à + 25,4 %.

- ✓ Les recettes liées aux cimetières et redevances funéraires ont progressé de 12 % pour atteindre 267 746 €.
- ✓ La hausse des redevances d'utilisation du domaine (+ 408 491 €) provient principalement des occupations temporaires du domaine public sur voirie (+ 392 909 €) et de la collecte des métaux auprès du crématorium (nouvelle recette de 10 021 €).
- ✓ Les recettes liées au stationnement représentent un produit de 3,72 M€ en 2023, en hausse de 44 % (+ 1 139 143 €). La variation de ces recettes provient des redevances de stationnement sur voirie (+ 105 489 € notamment grâce à la diminution du nombre de places neutralisées), des redevances des parkings en enclos (+ 570 598 €, l'essentiel de la progression provenant de la part variable du délégataire avec une sous-estimation du rattachement 2022 pour 295 113 €) et du forfait de post-stationnement (+ 463 056 €).
- ✓ Les redevances culturelles ont progressé de 38,2 % (+ 135 129 €) : les recettes de la médiathèque et des musées ont globalement dépassé leur niveau de 2019, les expositions redevenues payantes ont généré un produit de 33 820 € et les redevances du conservatoire affichent une hausse de + 86 037 €. Cette dernière s'explique par la facturation du premier trimestre de la saison 2022/2023 (de septembre à décembre) qui a été titrée sur 2023 au lieu de 2022.



- ✓ Les redevances à caractère sportif connaissent une baisse de 6,6 % (- 16 838 €), Si l'on neutralise la facturation d'une partie du quatrième trimestre 2021 qui été effectuée sur l'exercice 2022 (16 869 €), les recettes 2023 sont parfaitement stables.
- ✓ Les redevances à caractère social concernent exclusivement la petite enfance (participations des familles aux crèches) pour un montant de 539 889 €.
- ✓ Les redevances périscolaires sont en hausse de 17,6 % (+ 344 800 €) grâce à la restauration scolaire (+ 260 840 €) et aux accueils de loisirs (+ 80 782 €). Une partie de cette augmentation s'explique par des rattachements des facturations de décembre 2023 plus importants que l'année dernière (+ 85 550 €).
- ✓ Les remboursements de mise à disposition de personnel sont en baisse (- 159 711 €) en raison du transfert de la petite enfance qui réduit mécaniquement ce que reverse le CCAS et de l'arrêt de la mutualisation de la direction générale et d'un agent de l'assainissement.
- ✓ La facturation des frais d'administration générale aux budgets annexes (485 978 €) est en diminution en raison notamment de la suppression du budget RZI. Les remboursements de frais par SMA (broyage des déchets verts) et le CCAS sont également en baisse.

#### 1.4 Les autres produits de gestion courante

	CA 2022	CA 2023	Taux d'évolution
Revenus des immeubles	641 941,49	679 826,46	5,90%
Dédits et pénalités perçues		3 401,32	M57
Libéralités reçues		8 296,06	M57
Redevances versées par les fermiers et concession.	157 442,06	196 786,55	24,99%
Redevances sur l'énergie hydraulique	36 555,31	144 731,39	295,92%
Recouvrement sur créances admises en non valeur		1 092,57	M57
Autres produits divers de gestion courante	260 064,81	542 652,59	M57
<b>Total autres produits de gestion courante</b>	<b>1 096 003,67</b>	<b>1 576 786,94</b>	<b>43,87%</b>

Le passage à la M57 a modifié ce chapitre budgétaire qui comprend désormais un certain nombre de recettes qui étaient considérées comme des recettes exceptionnelles en M14.

Les revenus des immeubles progressent de 5,9 % et s'établissent à 679 826 €. Les hausses les plus significatives concernent le casino, le logement de saisonniers ou encore l'institut supérieur du design.

Dans le cadre de la délégation de service public des campings, la Ville perçoit du délégataire une redevance fixe (104 831 €) ainsi qu'une part variable (91 955 €).

Le calcul de la redevance sur l'énergie hydraulique s'effectue par la prise en charge par EDF des consommations d'électricité des trois principaux sites de la ville (port de plaisance, centre technique, piscine du Naye) avec des versements sous la forme de 3 acomptes trimestriels et d'un solde. Les tarifs de l'électricité ayant connu une forte hausse en 2022 et 2023, la redevance perçue a augmenté en conséquence pour atteindre 144 731 € (+ 296 %).

Les autres produits divers de gestion courante comprennent de nombreuses recettes dont les récupérations sur charges auprès des locataires (180 711 €), la redevance du centre

hospitalier pour l'occupation de la cuisine centrale (57 060 €), les droits d'emplacement des caravanes durant la Sainte-Ouine (19 886 €), les réfections de bordures ou de surbaisse sur la voirie (33 510 €) ou encore la mise à disposition des décors pour les tournages (39 232 €). Sont venus s'y ajouter les recettes qui ont changé de chapitre avec la M57 (194 445 €) comme les indemnités d'assurance (70 576 €) ou suite à des contentieux (10 140 €) ou les remboursements d'aide à l'accession à la propriété (112 290 €).

### **1.5 Les produits exceptionnels**

	CA 2022	CA 2023	Taux d'évolution
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	352 541,87		M57
Mandats annulés sur exercices antérieurs	62 607,15	35 201,16	-43,77%
Cessions d'immobilisations	534 550,00	346 094,25	-35,26%
Autres produits exceptionnels	167 225,53		M57
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>1 116 924,55</b>	<b>381 295,41</b>	<b>-65,86%</b>

Les produits exceptionnels sont désormais composés de deux recettes.

Les annulations de mandats sur exercices antérieurs se sont élevés à 35 201 €. Elles ont surtout concerné des régularisations d'avoirs sur les factures de fluides ou des remboursements de pénalités de retard (26 550 €) et des dégrèvements de taxe d'habitation (6 910 €).

La ville a perçu 346 094 € de cessions d'immobilisations dont les plus importantes sont les suivantes :

- Terrain rue Claude Bernard (CESAB) : 229 249 €,
- Entrepôt rue Hochelaga : 60 000 €,
- Parcelles quartier de la Découverte : 35 465 €,
- Parcelles quartier de l'Espérance – Les Cottages : 10 840 €,
- Cession de 2 fourgonnettes à SMA : 8 889 €.

### **1.6 Les autres produits réels**

Les autres produits réels regroupent :

- Les produits financiers pour 15 097 €,
- Les atténuations de charges (remboursements sur la gestion des ressources humaines, tels que les indemnités d'assurance suite à un accident du travail, ou à des remboursements de trop perçus sur salaires) pour 399 532 €,
- Les reprises sur provisions : 198 000 € pour plusieurs contentieux clôturés.

## 2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2022	CA 2023	Evolut° en %
011 Charges à caractère général	19 353 098,63	19 257 289,14	-0,50%
012 Charges de personnel	39 194 766,12	43 686 974,30	11,46%
014 Atténuations de produits	40 002,00	35 751,00	-10,63%
65 Autres charges de gestion courante	10 607 709,25	9 193 622,72	-13,33%
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>69 195 576,00</b>	<b>72 173 637,16</b>	<b>4,30%</b>
66 Charges financières	806 679,26	1 583 789,90	96,33%
67 Charges exceptionnelles	752 723,66	11 848,67	-98,43%
68 Dotations aux provisions	592 000,00	937 854,00	58,42%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>71 346 978,92</b>	<b>74 707 129,73</b>	<b>4,71%</b>
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 215 393,09	4 798 710,57	13,84%
002 Résultat antérieur reporté	0,00	0,00	-
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>75 562 372,01</b>	<b>79 505 840,30</b>	<b>5,22%</b>

A périmètre courant, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 4,7 % en 2023.

En neutralisant la Route du Rhum (2 582 041 € en 2022 et 243 124 € en 2023) et le transfert de la petite enfance (3 799 300 € de dépenses nouvelles qui s'accompagnent d'une diminution de la subvention versée au CCAS de - 1 484 000 €), l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à **+ 5,4 % à périmètre constant**.

Cette hausse s'explique par le contexte inflationniste et ses conséquences sur le coût de l'énergie, des matières premières et de la masse salariale.

### 2.1 Les charges de personnel

	CA 2022	CA 2023	Evolut° en %
<b>Charges brutes de personnel</b>	<b>39 194 766,12</b>	<b>43 686 974,30</b>	<b>11,46%</b>
<b>Recettes liées au personnel</b>	<b>1 240 257,23</b>	<b>1 067 437,41</b>	<b>-13,93%</b>
dont atténuations de charges	412 641,49	399 532,17	-3,18%
dont mise à disposition de personnel	827 615,74	667 905,24	-19,30%
<b>Charges nettes de personnel</b>	<b>37 954 508,89</b>	<b>42 619 536,89</b>	<b>12,29%</b>

Les charges nettes de personnel, incluant les atténuations de charges et les remboursements de mise à disposition, progressent de + 12,29 %.

Les charges brutes de personnel progressent de 11,5 % (+ 3 369 805 €). A **périmètre constant** (en neutralisant les 3,37 M€ de la petite enfance), cette progression est limitée à **+ 3,5 %**.

Cette hausse résulte de la conjonction d'un contexte national marqué par l'application de mesures impactantes sur la masse salariale et de choix propres à la collectivité.

Les facteurs qui s'imposent à la collectivité :

- L'augmentation du point d'indice de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022 en année pleine et de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- Le glissement vieillesse technicité et les avancements d'échelon,
- Les reclassements indiciaires des agents de catégorie B et C,
- La revalorisation des bas de grilles,
- Les augmentations successives du SMIC,
- L'augmentation du versement transport au 1<sup>er</sup> juillet 2022 en année pleine.

Les choix de la collectivité :

- Le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat versée en décembre 2023.

## **2.2 Les charges à caractère général**

Les charges à caractère général, qui regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité, sont en légère baisse (- 0,5 %) à 19,26 M€. Si l'on isole les dépenses liées à la Route du Rhum et à la petite enfance (431 010 € en 2023), les charges sont en progression de 9,9 %.

Cette hausse s'explique principalement par l'inflation qui a eu un impact sur la plupart des dépenses : l'énergie, les fournitures et les marchés de prestations dont les prix sont souvent indexés.

L'adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 nous a entraîné un important travail de vérification des imputations des dépenses, entraînant de nombreuses réimputations entre les différents comptes au sein des charges à caractère général. C'est pourquoi les comptes ayant connu des modifications majeures sont mentionnés dans le tableau suivant et les comparaisons entre 2022 et 2023 seront analysées uniquement pour les comptes n'ayant pas été concernés par ces changements.

	CA 2022	CA 2023	Evolut° en %
<b>Achats</b>	<b>5 730 715,54</b>	<b>6 154 074,43</b>	<b>7,39%</b>
<i>dont eau et assainissement</i>	259 063,48	283 616,39	9,48%
<i>dont énergie, électricité</i>	2 918 078,76	3 430 094,49	17,55%
<i>dont carburants</i>	440 947,80	414 141,55	-6,08%
<i>dont fournitures d'entretien, de petit équipt et admin.</i>	540 966,41	741 325,16	37,04%
<i>dont livres, disques...</i>	109 858,90	114 257,64	4,00%
<i>dont autres matières et fournitures</i>	1 135 735,02	775 992,02	-31,67%
<b>Services extérieurs</b>	<b>9 839 211,84</b>	<b>9 398 456,14</b>	<b>-4,48%</b>
<i>dont contrats de prestations de services</i>	4 007 359,67	3 092 937,06	-22,82%
<i>dont locations immobilières</i>	1 120 530,97	1 154 702,13	3,05%
<i>dont locations mobilières</i>	248 628,75	310 934,08	25,06%
<i>dont entretien des terrains</i>	1 369 000,05	1 458 561,80	6,54%
<i>dont entretien des bâtiments</i>	330 751,84	388 310,05	17,40%
<i>dont entretien des voies et réseaux</i>	573 434,52	728 537,83	27,05%
<i>dont entretien du matériel roulant</i>	144 883,52	118 598,17	-18,14%
<i>dont maintenance</i>	1 038 041,87	1 035 506,02	-0,24%
<i>dont primes d'assurances</i>	303 493,82	306 385,46	0,95%
<i>dont études</i>	242 029,58	190 822,93	-21,16%
<i>dont formation</i>	155 607,94	205 138,74	31,83%
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>3 508 573,46</b>	<b>3 380 796,20</b>	<b>-3,64%</b>
<i>dont honoraires</i>	149 754,06	274 555,16	83,34%
<i>dont frais d'actes et de contentieux</i>	259 414,75	184 708,74	-28,80%
<i>dont diverses rémunérations intermédiaires et honora</i>	350 374,56	460 785,96	31,51%
<i>dont fêtes et cérémonies</i>	190 809,55	226 754,64	18,84%
<i>dont catalogues et imprimés</i>	124 906,48	109 786,58	-12,10%
<i>dont divers publicité, publications relations publiques.</i>	378 414,32	95 219,71	-74,84%
<i>dont transports de personnes extérieures à la coll.</i>	71 074,36	102 700,60	44,50%
<i>dont frais d'affranchissement</i>	157 195,11	160 076,68	1,83%
<i>dont frais de télécommunications</i>	281 134,92	270 607,38	-3,74%
<i>dont frais de nettoyage des locaux</i>	581 212,34	526 317,35	-9,44%
<i>dont autres services extérieurs</i>	531 563,47	519 770,79	-2,22%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>274 597,79</b>	<b>323 962,37</b>	<b>17,98%</b>
<i>dont taxes foncières</i>	247 603,55	252 571,44	2,01%
<b>Charges à caractère général</b>	<b>19 353 098,63</b>	<b>19 257 289,14</b>	<b>-0,50%</b>

Les **achats ont augmenté de 7,4 % (+ 6,9 % à périmètre constant)** : + 423 359 €. Les dépenses d'énergie, qui représentent plus de la moitié des achats, ont progressé de 512 016 € même si leur hausse de 17,6 % s'avère modérée au regard de l'augmentation des tarifs, en raison des efforts d'économie de consommation d'énergie réalisés.

Les services extérieurs ont diminué de 4,5 %. **A périmètre constant, l'évolution se situe à + 12,3 % (+ 1 003 131 €)** puisqu'une bonne partie des dépenses de la Route du Rhum relèvent des services extérieurs. De nombreuses réimputations ont été effectuées entre les prestations de services, les contrats de maintenance et les dépenses d'entretien des bâtiments rendant les comparaisons difficiles. On peut néanmoins signaler la hausse des principaux marchés de prestations : restauration scolaire (+ 484 479 €), entretien des espaces verts (+ 109 900 € à périmètre constant), voirie et éclairage public (+ 168 196 €) ou encore la location d'un échafaudage pour la Grande Passerelle (83 881 €). A noter que les marchés Emeraude et Safran pour des places de crèches sont imputés en prestations de services pour un total de 163 815 €.

Les autres services extérieurs diminuent de 3,6 %. **A périmètre constant, leur évolution est de + 8 % (+ 243 979 €)**. Les augmentations concernent notamment les honoraires (+ 124 801 € même si une partie de cette hausse résulte de la réimputation des frais d'avocats non suivis de contentieux), la neutralisation des places de stationnement sur voirie (84 981€) ou les commissions prélevées par l'ANTAI pour les FPS (+ 46 860 €).

Les **impôts et taxes** progressent de 18 %. Ils sont principalement constitués des taxes foncières (252 571 €) mais leur augmentation provient des différents droits d'auteurs (+ 16 106 €) et de la taxe d'habitation (+ 25 802 €) qui nous a été adressée à tort suite aux problèmes informatiques rencontrés par les services fiscaux dans le cadre de la déclaration des biens immobiliers.

### **2.3 Les autres charges de gestion courante**

Les autres charges de gestion courante connaissent une baisse de 13,3 %. En neutralisant la baisse de la subvention au CCAS dans le cadre du transfert de la petite enfance (- 1 484 000 €) et les nouvelles dépenses imputées sur ce chapitre avec la M57 (+ 255 499 €), son évolution s'établit à **- 1,7 % à périmètre constant**.

	CA 2022	CA 2023	Evolut° en %
Bourses et prix		6 322,07	M57
Frais d'inhumation		1 182,10	M57
Indemnités et frais des élus	534 367,26	557 911,69	4,41%
Pertes sur créances irrécouvrables	30 776,09	17 479,99	-43,20%
Autres contributions obligatoires	1 035 978,82	1 122 342,52	8,34%
Subvention SMA		110 051,39	n.s.
Subvention Caisse des écoles	130 000,00	0,00	-100,00%
Subvention CCAS	3 855 886,53	1 913 054,54	-50,39%
Subvention budgets annexes		242 281,00	M57
Subventions autres établissements publics locaux		4 000,00	n.s.
Subventions aux entreprises	1 006 164,00	981 234,00	-2,48%
Subventions associations	3 875 208,51	4 019 838,17	3,73%
Remises gracieuses		249,00	M57
Redevances pour concessions, licences, logiciels...	139 324,77	212 134,77	52,26%
Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		5 464,98	M57
Autres charges diverses de gestion courante	3,27	76,50	n.s.
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>10 607 709,25</b>	<b>9 193 622,72</b>	<b>-13,33%</b>

A compter de 2023, certaines dépenses qui étaient considérées comme des charges exceptionnelles ou des charges à caractère général en M14 sont désormais imputées sur ce chapitre : les bourses et prix, les frais d'inhumation, les subventions aux budgets annexes, les remises gracieuses, les intérêts moratoires et les pénalités sur marchés.

Les indemnités et frais des élus ont été impactées par les mesures nationales (hausse du point d'indice) comme les dépenses de personnel.

Les autres contributions obligatoires sont presque intégralement constituées des participations aux établissements d'enseignement privé qui ont augmenté (+ 86 364 €) en raison de l'augmentation du nombre d'élèves et des effectifs en personnel.

Un reversement des recettes des navettes de bus de la Route du Rhum a été effectué auprès de SMA à hauteur de 108 231 €.

Suite à la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles, la ville ne lui verse plus de subvention.

La subvention versée au CCAS est constituée de trois parts :

- La subvention d'équilibre de 1 330 000 € qui a diminué suite au transfert de la petite enfance,
- Une subvention globale de 515 000 € pour que le CCAS puisse répartir lui-même les subventions à caractère social,
- Le reversement d'une partie des concessions des cimetières : 68 055 €.

A ces trois parts habituels, était venue s'ajouter en 2022 une subvention de 465 000 € au budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile afin de combler une partie de son déficit.

La subvention versée au budget annexe Palais du Grand Large (- 19 138 €) est désormais imputée sur ce chapitre.

La M57 distingue les subventions versées aux entreprises de celles versées aux associations.

Les subventions aux entreprises concernent principalement le délégataire des théâtres (975 000 €).

Le montant global des subventions aux associations et personnes de droit privé est en hausse de + 144 630 € (+ 3,7 %). Les évolutions les plus significatives concernent :

- L'aide à l'encadrement technique des associations sportives (+ 143 069 €) : ces subventions avaient été diminuées en 2021 et 2022 en raison des aides versées par l'Etat à ces associations. 2023 constitue ainsi un retour à une situation normale,
- Les subventions aux écoles (+ 25 180 €) qui étaient versées en subventions exceptionnelles jusqu'en 2022,
- Certaines associations ont bénéficié de subventions complémentaires : les Corsaires Malouins (+ 26 500 € pour la Fête des Corsaires), Quai des Bulles (+ 17 500 € pour solder le dispositif de compensation suite à la perte de la subvention au titre du contrat de territoire), Coeff 180 (+ 15 000 € dans le cadre de la résidence artistique au sein de l'éco-quartier de Lorette),
- Les subventions à la Route du Rock, à Classique au Large et au Festival de Musique Sacrée ont été diminuées de 116 770 € au regard du reversement effectué à travers la contribution financière du casino.

Les dépenses relatives aux droits d'usage des logiciels dont la ville n'a pas acquis les licences sont en augmentation (+ 72 810 €), notamment en raison de renouvellements de licences Adobe et Autocad.

## **2.4 Les charges financières**

	CA 2022	CA 2023	Evolut° en %
Intérêts réglés à l'échéance	769 443,50	1 472 457,34	91,37%
Intérêts courus non échus (ICNE)	31 535,76	101 179,79	n.s.
Intérêts ligne trésorerie	0,00	0,00	-
Autres charges financières	5 700,00	10 152,77	78,12%
<b>Charges financières</b>	<b>806 679,26</b>	<b>1 583 789,90</b>	<b>96,33%</b>

Les frais financiers ont presque doublé en 2023 (+ 96 %), subissant ainsi de plein fouet la hausse des taux d'intérêts.

En effet, à titre d'illustration, le principal taux à court terme (l'€ster) est passé de 2 % en janvier 2023 à près de 4 % en septembre 2023.



Cette remontée rapide a également eu un effet mécanique sur les intérêts courus non échus qui sont passés d'un montant négatif en 2021 (-15 857 €) à 31 536 € en 2022 puis 101 180 € en 2023.

Le niveau de la trésorerie, malgré sa diminution, est resté suffisamment élevé pour ne pas avoir recours à la ligne de trésorerie en 2023.

La dette de la collectivité est analysée plus en détail dans la délibération « compte rendu de gestion de la dette 2023 ».

## **2.5 Les charges exceptionnelles**

	CA 2022	CA 2023	Evolut° en %
Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 570,52		M57
Bourses et prix	13 750,00		M57
Autres charges exceptionnelles sur opé. de gestion	319 796,96		M57
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	80 173,40	11 848,67	-85,22%
Subv. aux budgets annexes (PGL)	261 419,00		M57
Subventions exceptionnelles aux perso. de droit privé	72 515,09		M57
Autres charges exceptionnelles	3 498,69		M57
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>752 723,66</b>	<b>11 848,67</b>	<b>-98,43%</b>

Avec le passage en M57, ce chapitre comprend uniquement les titres annulés sur exercices antérieurs.

Ces derniers sont variables suivant les années et ont été relativement faibles en 2023 (11 849 €). La majorité concernent des annulations ou des réductions de titres pour des erreurs matérielles. Le montant le plus significatif concerne le remboursement d'une partie du crédit d'impôt du casino pour 4 826 €.

## **2.6 Les provisions**

Des provisions ont été passées à hauteur de 500 000 € pour la Route du Rhum afin d'étaler la charge de fonctionnement sur 4 années, de 335 000 € pour des contentieux relatifs aux ressources humaines, de 96 400 € pour un contentieux avec une entreprise (bail emphytéotique administratif du Palais du Grand Large, marché de désamiantage) et de 6 454 € pour les dépréciations de créances.

- **L'AUTOFINANCEMENT**

	CA 2022	CA 2023	Taux d'évolution
Recettes réelles de fonctionnement	81 639 177	86 125 908	5,50%
- Produits des cessions (775)	-534 550	-346 094	-35,26%
<b>= Recettes de gestion (A)</b>	<b>81 104 627</b>	<b>85 779 814</b>	<b>5,76%</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	71 346 979	74 707 130	4,71%
- Intérêts de la dette (661)	-800 979	-1 573 637	96,46%
- Travaux en régie (72)	-95 101	-89 814	-5,56%
<b>= Dépenses de gestion (B)</b>	<b>70 450 899</b>	<b>73 043 678</b>	<b>3,68%</b>
<b>= Epargne de gestion (A) - (B)</b>	<b>10 653 727</b>	<b>12 736 136</b>	<b>19,55%</b>
- Intérêts de la dette (661)	-800 979	-1 573 637	96,46%
<b>= Epargne brute</b>	<b>9 852 748</b>	<b>11 162 499</b>	<b>13,29%</b>
- Remboursement du capital (1641+16441)	-7 659 807	-7 639 811	-0,26%
<b>= Epargne nette</b>	<b>2 192 941</b>	<b>3 522 688</b>	<b>60,64%</b>

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Deux retraitements comptables sont effectués : le produit des cessions d'immobilisations est retiré des recettes car il s'agit d'un produit exceptionnel qui ne peut pas être considéré comme pérenne et les travaux en régie sont retirés des dépenses dans la mesure où ils sont transférés à la section d'investissement via des écritures d'ordre.

L'épargne brute a progressé de 13,3 % en 2023 pour atteindre 11,16 M€. Cette situation résulte des recettes de fonctionnement qui se sont avérées plus dynamiques que les dépenses malgré le contexte inflationniste qui a pesé sur de nombreuses charges.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Il s'agit donc de l'épargne directement disponible pour financer les dépenses d'équipement.

L'épargne nette, qui s'établit à 3,52 M€, augmente de 61 %.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CA 2022	CA 2023	Taux d'évolution
10 Dotations, fonds divers et réserves	13 139 851,60	9 852 629,79	-25,02%
13 Subventions d'investissement	5 082 216,27	3 589 225,05	-29,38%
16 Emprunts	7 000 000,04	8 750 000,00	25,00%
20 Immobilisations incorporelles	6 178,80	367,01	n.s.
21 Immobilisations corporelles	54 411,67	0,00	n.s.
23 Immobilisations en cours	0,00	16 554,08	n.s.
27 Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	n.s.
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>25 307 658,38</b>	<b>22 208 775,93</b>	<b>-12,24%</b>
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 215 393,09	4 798 710,57	13,84%
041 Opérations patrimoniales	551 975,25	720 457,80	30,52%
001 Résultat antérieur reporté	8 173 742,93	6 647 877,28	n.s.
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>38 248 769,65</b>	<b>34 375 821,58</b>	<b>-10,13%</b>

Les recettes réelles d'investissement ont diminué de 12,2 % en 2023 en raison des subventions perçues moins importantes (2022 ayant constitué une année record en la matière) et du résultat de fonctionnement affecté moins élevé que les années précédentes.

#### 1.1 Les dotations, fonds divers et réserves

	CA 2022	CA 2023	Taux d'évolution
FCTVA	1 962 637,64	2 639 823,66	34,50%
Taxe d'aménagement	854 261,79	937 686,58	9,77%
Dons et legs en capital	3 000,00	3 000,00	0,00%
Excédents de fonctionnement capitalisés	10 319 952,17	6 272 119,55	-39,22%
<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>13 139 851,60</b>	<b>9 852 629,79</b>	<b>-25,02%</b>

Le FCTVA correspond au remboursement de la TVA payée sur les investissements réalisés l'année précédente.

La taxe d'aménagement a connu des variations importantes ces dernières années : -14 % en 2020, + 25 % en 2021 et - 33,5 % en 2022. Elle a de nouveau augmenté en 2023 (+ 9,8 %) pour s'établir à 937 687 €. Il convient de préciser que la liquidation de la taxe d'aménagement est assurée par la DGFIP depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 avec une simplification de la déclaration et un raccourcissement du délai de perception. En effet, alors qu'il existait un décalage d'un à deux ans (pour les taxes supérieures à 1 500 €) entre la délivrance de l'autorisation d'urbanisme et la perception de la taxe, le paiement par les

contribuables s'effectue désormais en deux fois : 90 jours et 6 mois après la réception de la déclaration d'achèvement des travaux. L'impact de cette réforme sur les montants perçus est difficile à évaluer.

La ville a perçu un don de 3 000 € de l'association des amis du musée maritime pour l'acquisition d'un service à thé en porcelaine.

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 au financement de la section d'investissement.

## **1.2 Les subventions d'investissement**

	CA 2022	CA 2023	Taux d'évolution
Etat et établissements nationaux + DSIL	3 041 604,88	1 665 811,45	-45,23%
Région	165 420,10	41 104,00	n.s.
Département			-
SMA	2 500,00	25 000,00	900,00%
Autres établissements publics locaux	42 159,87	66 445,10	n.s.
Budget communautaire & fonds structurels	1 153 972,04	0,00	-100,00%
Autres	445 954,38	1 527 781,50	242,59%
Amendes de police	230 605,00	263 083,00	14,08%
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>5 082 216,27</b>	<b>3 589 225,05</b>	<b>-29,38%</b>

Les subventions d'investissement sont souvent perçues suivant des acomptes au démarrage puis en cours de travaux, le solde étant versé lorsque les travaux sont définitivement terminés. Cela peut donc amener un certain décalage dans le temps entre la réalisation des investissements et la perception des subventions correspondantes.

Les subventions reçues atteignent 3,59 M€ en 2023, en baisse de – 29,4 % par rapport à 2022 qui constituait une année record. Leur montant reste toutefois à un niveau supérieur aux années 2020 et 2021.

Les principales subventions reçues en 2023 concernaient les domaines suivants :

- Les participations aux opérations d'aménagement urbain : 1 330 626 € dont les plus importants concernent le PAE Rocabay, les PUP des Talards, Etrier-Marville et Fontaines aux Pellerins,
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 1 217 083 € pour le parc de glisse de Marville, les travaux de voirie et d'aménagement de l'espace public (Chaussée du Sillon, quai Route du Rhum, Etrier-Carrière), la réorganisation des espaces de l'hippodrome, l'éclairage public, la rénovation énergétique des bâtiments et la restauration des remparts,
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 319 301 € pour le château de la Briantais, les réserves du musée, l'Hôtel de Ville, la restauration des remparts et la Tour Bidouane,
- Les amendes de police : 263 083 € (répartition au niveau national),

- Fondation du Patrimoine (mission Stéphane Bern) : 185 887 € pour le poste de tir de la Cité d'Alet,
- Agence Nationale de Rénovation Urbaine : 109 237 €,
- Syndicat départemental d'énergie : 41 547 € pour la rénovation de l'éclairage public,
- Emeraude Habitation : 25 389 € pour les études de mise en sécurité des fronts rocheux du secteur de l'Etrier et des récupérations de charges,
- Fonds vert : 11 191 € pour l'étude sur la végétalisation et la renaturation du quartier de Rocabey,
- Autres subventions : 9 612 € pour la participation du centre hospitalier aux travaux et équipements de la cuisine centrale, 9 000 € de bonus écologique pour l'achat de véhicules électriques et 1 165 € du Québec pour les travaux de la Maison du Cavalier.

## 2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CA 2022	CA 2023	Taux d'évolution
20 Immobilisations incorporelles	1 300 262,20	1 219 878,86	-6,18%
204 Subventions d'équipement versées	1 236 542,55	906 788,40	-26,67%
21 Immobilisations corporelles	4 666 470,80	3 631 622,05	-22,18%
23 Immobilisations en cours	14 591 224,78	14 342 694,24	-1,70%
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>21 794 500,33</b>	<b>20 100 983,55</b>	<b>-7,77%</b>
13 Subventions d'investissement	1 364 287,02	0,00	n.s.
16 Emprunts	7 672 258,09	7 640 157,25	-0,42%
26 Participations et créances rattachées	157 500,00	0,00	n.s.
27 Autres immobilisations financières	60 000,00	0,00	n.s.
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>31 048 545,44</b>	<b>27 741 140,80</b>	<b>-10,65%</b>
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	195 315,03	379 134,93	94,11%
041 Opérations patrimoniales	551 975,25	720 457,80	30,52%
001 Résultat antérieur reporté	0,00	0,00	n.s.
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>31 795 835,72</b>	<b>28 840 733,53</b>	<b>-9,29%</b>

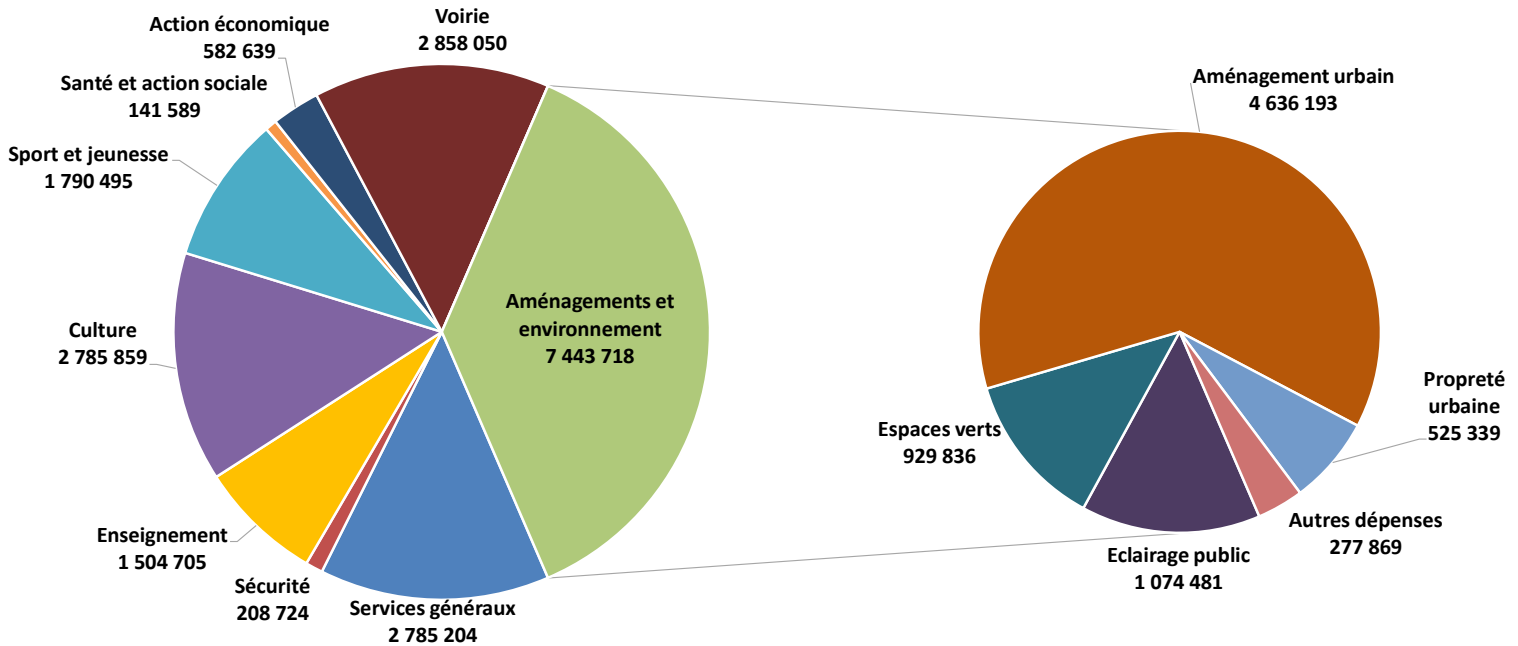
Les dépenses réelles d'investissement ont diminué de -10,7 % en 2023.

### 2.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement ont baissé de 7,8 % en 2023 pour atteindre 20,10 M€ avec un taux de réalisation qui se situe à un peu moins de 54 % comme en 2022.

	Total budgété 2023	Mandaté en 2023	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Dépenses réelles d'équipement	37 533 402,36	20 100 983,55	53,55%	12 476 870,32

La répartition de ces dépenses par secteur d'activité est la suivante :



### **Aménagements des territoires et environnement : 7 443 718 €**

- **Eclairage public : 1 074 481 €** (travaux récurrents, modulation de l'éclairage public, suppression des boules de réverbères, mise en conformité, effacements de réseaux...).
- **Espaces verts : 929 836 €** dont :
  - Travaux divers (travaux récurrents, amélioration du cadre de vie dans les quartiers, sécurité des aires de jeux, bacs à plantes, jardinières, bancs, signalisation) : 250 879 €,
  - Programme de plantation d'arbres et reconquête de la biodiversité : 63 545 €,
  - Parc de la Briantais (dont l'aire de jeux inclusive) : 351 642 €,
  - Réfection de murs, rampes et garde-corps : 33 514 €,
  - Serres de Lorette : 23 624 €,
  - Parc du Rosais – étang du Vau Garni (études) : 18 050 €,
  - Bassin de la Flaudais : 16 063 €,
  - Réaménagement du site du Nicet : 15 525 €,
  - Véhicules et matériels (tracteur cabine, fourgonnette, remorque, benne, taille-haies...) : 144 679 €
- **Opérations d'aménagement urbain : 4 636 193 €** dont :
  - Réorganisation des espaces professionnels de l'hippodrome : 2 114 558 €,
  - NPNRU secteur Etrier-Marville : 888 240 €,
  - PUP Etrier-Marville 2 (Triquerville) : 626 712 €,
  - PUP Etrier-Marville 1 : 282 783 €,
  - Parking en enclos Rocabey : 124 785 €,
  - Secteur rue de la Chaussée : 100 323 €,
  - Secteur des Talards : 63 801 €,
  - Travaux divers d'urbanisme : 94 375 €,
  - Acquisitions foncières diverses : 121 355 €

- **Autres dépenses d'aménagement : 803 208 €** dont :
  - Propreté urbaine : 525 339 € dont un poids lourd plateau (241 607 €), une balayeuse de voirie (222 063 €), du matériel divers (20 094 €) et des corbeilles à papier (25 587 €),
  - Etudes d'urbanisme (PLU) : 114 010 €,
  - Travaux dans le parc privé de la ville : 43 311 €,
  - Chemins du littoral et accès au littoral (escaliers, main courante...) : 40 076 €,
  - Falaises rues Grande Anguille-Chaussée-Etrier : 29 634 €.

### **Voirie : 2 858 050 € dont...**

- Travaux : pont de l'écluse du Naye (224 054 €), voie verte Plateau des Anglais (167 667 €), parc du Vau Garni (171 449 €), boulevard Douville (160 683 €), centre de Paramé (149 599 €), travaux d'accompagnement des concessionnaires (91 353 €) et avenue Kruger (50 723 €),
- Amélioration du cadre de vie dans les quartiers : 1 084 279 €,
- Véhicules de voirie (un poids lourd benne et un fourgon) : 213 550 €,
- Aménagements routiers pour les vélos : 113 969 €,
- Feux tricolores, signalisation, mobilier urbain : 303 382 € dont 122 815 € pour une signalisation dynamique sur la RD 137,
- Travaux d'accessibilité : 50 433 €,
- Aménagements de zones de circulation apaisée : 45 788 €.

### **Culture et patrimoine : 2 785 859 € dont...**

- La Briantais (clos-couvert du château, résidence d'artiste) : 1 015 340 €,
- Musée Maritime (réserves, études pour le nouveau projet) : 520 474 €,
- Les travaux dans la Cathédrale (restaurations diverses, système de chauffage) et les églises (dont le relevage de l'orgue de l'église de Paramé) : 292 798 €,
- Rejointoiement / restauration des remparts (y compris Tour Bidouane) : 206 755 €,
- Conservatoire et ses annexes (travaux, instruments, matériels) : 193 468 €,
- Théâtres (dont travaux de sécurité L'Hermine) : 125 541 €,
- Nouvelle Vague (subvention d'équipement au délégataire, mise en conformité du désenfumage) : 122 179 €,
- Musées (acquisitions et restaurations des collections, matériels, expositions, travaux d'entretien) : 107 499 €,
- Grande Passerelle (remplacement des ondulateurs, mobiliers, travaux divers, livres anciens...) : 52 952 €,
- Mémorial d'Alet (poste de directeur de tir et table d'orientation) : 40 034 €,
- Chemin d'accès au Petit Bé : 32 875 €,
- Centre régional d'archéologie (ravalement) : 13 113 €,
- Chapelle Saint-Sauveur (contrat de chauffage) : 11 193 €.

### **Services généraux : 2 785 204 € dont...**

- Travaux bâtiment 27 quai Duguay-Trouin : 929 901 €,
- Travaux et aménagements de l'hôtel de ville (accueil, études pour les travaux de couverture, aménagements des services, local serveur...) : 569 133 €,



- Renouvellement récurrent des matériels informatiques, vidéo et téléphoniques, copieurs, travaux d'interconnexion, fibre optique, serveurs, bornes wifi : 333 280 €,
- Acquisition de matériels, d'équipements et de mobiliers : 195 800 €,
- Acquisition de véhicules (1 chariot élévateur avec bras télescopique, 1 berline, 1 fourgonnette et 1 véhicule électrique sans permis) : 166 543 €,
- Travaux mairie annexe de Saint-Servan : 92 611 €,
- Acquisition de licences de logiciels (cimetières, gestion des plannings, diagnostics amiante, refonte du site internet, licences IP...) : 81 376 €,
- Travaux dans les maisons et salles de quartier : 79 073 €,
- Grosses réparations sur véhicules et outillage atelier mécanique : 38 833 €,
- Travaux Mairie annexe de Paramé : 27 298 €,
- Site du Bois Aurant : 24 400 €,
- Acquisition de chalets en bois : 22 742 €,
- Travaux bâtiment de l'islet : 20 118 €,
- Attribution de compensation des eaux pluviales : 180 928 €.

### **Sports et jeunesse : 1 790 495 € dont...**

- Salles de sport : 543 507 € dont 322 758 € pour la salle du Naye et 142 480 € pour la salle Duguay-Trouin,
- Parc de glisse de Marville : 340 460 €,
- Complexe sportif de Marville : 336 839 € dont 133 387 € pour les tennis (luminaires LED).
- Travaux dans les autres stades : 200 308 €,
- Aménagements suite à la Route du Rhum : 66 579 €,
- Centres nautiques et écoles de voile : 44 074 €,
- Pôle jeunesse : 26 219 €,
- Plages : 25 212 €,
- Subventions d'équipement aux associations : 136 793 €.

### **Enseignement : 1 504 705 € dont...**

- Travaux dans divers groupes scolaires : 895 754 € (dont 270 915 € pour Angèle Vannier, 166 962 € pour la Découverte, 161 276 € pour la Boulnaye, 73 237 € pour l'école du Grand Bé et 45 587 € pour Legatelois),
- Travaux de la cuisine centrale : 212 867 €,
- Matériels de la cuisine centrale et des restaurants scolaires : 172 501 €,
- Acquisition de matériels informatiques (plan informatique dans les écoles) : 95 725 €,
- Contrat de chauffage dans les écoles : 84 776 €,
- Matériel et mobilier des écoles : 35 216 €.

### **Action économique : 582 639 € dont...**

- Subvention d'équipement budget au annexe Palais du Grand Large : 392 500 €,
- Halles (travaux de gros entretien et remplacement des luminaires par des LED) : 140 324 €,
- Renouvellement d'une fourgonnette pour les droits de place : 37 507 €.

### **Sécurité et salubrité publiques : 208 724 € dont...**

- Subvention d'équipement à la SNSM pour un canot tout temps : 100 000 €
- Travaux défense incendie : 35 020 €
- Postes de secours : 38 012 €
- Equipements police municipale : 33 110 €

### **Santé et action sociale : 141 589 € dont...**

- Travaux et aménagements dans les crèches et à la Maison de la Famille : 73 679 €
- Matériels et équipements pour la petite enfance : 43 952 €
- Espace Bougainville : 23 741 €

## **2.2 Les autres dépenses d'investissement**

	CA 2022	CA 2023	Taux d'évolution
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	n.s.
Subventions d'investissement	1 364 287,02	0,00	n.s.
Participations et créances rattachées	157 500,00	0,00	n.s.
Autres immobilisations financières	60 000,00	0,00	n.s.
<b>Autres dépenses d'investissement</b>	<b>1 581 787,02</b>	<b>0,00</b>	<b>n.s.</b>

Ces dépenses sont très variables d'une année sur l'autre. Alors qu'elles ont été particulièrement élevées en 2022, elles sont inexistantes en 2023.

## **3. LES EMPRUNTS**

Recettes	CA 2022	CA 2023	Taux d'évolution
Emprunts contractés	7 000 000,00	8 750 000,00	25,0%
Emprunts assortis d'une opt° de tirage sur ligne de trésorerie - opé. afférentes à l'option de tirage	0,04	0,00	-
Refinancement de dette	0,00	0,00	-
<b>Emprunts</b>	<b>7 000 000,04</b>	<b>8 750 000,00</b>	<b>25,0%</b>

La Ville a souscrit trois nouveaux emprunts en 2023 pour un montant de 8 750 000 €.

Dépenses	CA 2022	CA 2023	Taux d'évolution
Remboursement du capital de la dette	7 659 806,84	7 639 810,75	-0,26%
Emprunts assortis d'une opt° de tirage sur ligne de trésorerie - opé. afférentes à l'option de tirage	0,00	0,00	-
Refinancement de dette	0,00	0,00	-
<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>7 659 806,84</b>	<b>7 639 810,75</b>	<b>-0,26%</b>
<b>Variation de la dette</b>	<b>-659 806,84</b>	<b>1 110 189,25</b>	

Le remboursement du capital de la dette s'établit à 7,64 M€, soit sensiblement le même montant qu'en 2022.

La différence entre les nouveaux emprunts contractés et les emprunts remboursés nous donne la variation de la dette. Celle-ci a augmenté de 1 110 189 € en 2023.

L'encours de la dette du budget principal se situe ainsi à 60,12 millions d'euros, y compris les 640 054 € de la dette du CCAS transférée avec la petite enfance au 1<sup>er</sup> janvier.

En divisant ce chiffre par l'épargne brute, on obtient le ratio de capacité de désendettement qui détermine le nombre d'années qui seraient nécessaires à la ville pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.

Ce ratio est de 5,4 années en 2023 (contre 5,9 en 2022). Pour rappel, le plafond national de référence déterminé dans la loi de programmation des finances publiques est fixé à 12 années pour les communes.

Comme chaque année, des prévisions à hauteur de 2 000 000 € ont été inscrites tant en dépenses qu'en recettes pour des opérations financières de remboursements ou tirages temporaires de lignes de trésorerie. En 2023, ces prévisions n'ont fait l'objet d'aucune réalisation, notre niveau de trésorerie ne nécessitant pas de faire appel à ces tirages.

Cf. la délibération sur le compte rendu de la gestion de la dette présentée au même conseil.

## BUDGETS ANNEXES

### ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC)

#### Soldes d'exécution budgétaire 2023

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Mouvements réels	487 622,80	436 455,27	
Résultat fonctionnement 2022 reporté	88 844,00		
Mouvements d'ordre	2 623 467,60	2 763 479,13	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>3 199 934,40</b>	<b>3 199 934,40</b>	<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Mouvements réels	4 891 388,04	0,00	
Résultat investissement 2022 reporté	0,00	2 573 471,29	
Mouvements d'ordre	2 636 691,33	2 496 679,80	
<b>Total investissement</b>	<b>7 528 079,37</b>	<b>5 070 151,09</b>	<b>- 2 457 928,28</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>10 728 013,77</b>	<b>8 270 085,49</b>	<b>- 2 457 928,28</b>

L'équilibre du budget se constate à terme, au moment du bilan de clôture de chaque ZAC. Dans l'intervalle, chaque budget de ZAC enregistre les dépenses et les recettes réalisées. L'équilibre financier se fait par l'intermédiaire d'un emprunt et les déficits constatés avant clôture sont, de fait, couverts par la trésorerie commune à l'ensemble des budgets.

La section de fonctionnement est équilibrée par construction, dépenses et recettes faisant l'objet d'écritures en sens inverse en opérations de stock, que l'on retrouve en section d'investissement.

Le solde d'investissement correspond au total des dépenses non encore compensées par les ventes de terrain, du fait du stock de terrains en attente de commercialisation, diminué du capital restant dû sur l'emprunt.

La caserne de Lorette a fait l'objet d'important travaux d'aménagement en 2021 et 2022, ces derniers ayant été préfinancés par un emprunt à hauteur de 5 M€. Cet emprunt a été intégralement remboursé en 2023 en utilisant notamment l'excédent généré en 2022.

L'exercice 2023 est déficitaire en raison des recettes attendues pour Lorette qui n'ont pas pu être encaissées avant la fin de l'année.

<b>ZAC</b>	<b>Dépenses réelles</b>	<b>Recettes réelles</b>
Général de Gaulle – Bois Aurant	86 873,38 €	
La Bastille – La Haize		1 977,96 €
Rocabey		174 315,70 €
La Houssaye	117 890,72 €	
Campus	3 281,00 €	
Caserne de Lorette	258 324,77 €	260 161,61 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>466 369,87 €</b>	<b>436 455,27 €</b>
Arrondis de TVA	1,20 €	
Annuité de la dette	4 912 639,77 €	
<b>TOTAL OPERATIONS RELLES</b>	<b>5 379 010,84 €</b>	<b>436 455,27 €</b>

## Niveau d'exécution des crédits votés pour l'exercice 2023

Budget ZAC	Prévisions BP + reports + DM 2023	Réalizations 2023	Taux de réalisation 2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 174 316,00	174 315,70	8,02%
74 Dotations, subventions et participations	264 538,00	262 139,57	99,09%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 438 854,00</b>	<b>436 455,27</b>	<b>17,90%</b>
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 869 735,00	2 636 691,33	68,14%
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	180 854,00	126 787,80	70,11%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>6 489 443,00</b>	<b>3 199 934,40</b>	<b>49,31%</b>
<b>DEPENSES</b>			
011 Charges à caractère général	1 651 055,00	457 176,00	27,69%
65 Autres charges de gestion courante	10,00	1,20	12,00%
66 Charges financières	72 000,00	30 445,60	42,29%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 723 065,00</b>	<b>487 622,80</b>	<b>28,30%</b>
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 496 680,00	2 496 679,80	55,52%
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	180 854,00	126 787,80	70,11%
002 Résultat de fonctionnement reporté	88 844,00	88 844,00	100,00%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 489 443,00</b>	<b>3 199 934,40</b>	<b>49,31%</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
16 Emprunts	1 693 583,71	0,00	0,00%
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 693 583,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 496 680,00	2 496 679,80	55,52%
001 Résultat antérieur reporté	2 573 471,29	2 573 471,29	100,00%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>8 763 735,00</b>	<b>5 070 151,09</b>	<b>57,85%</b>
<b>DEPENSES</b>			
16 Emprunts	4 894 000,00	4 891 388,04	99,95%
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 894 000,00</b>	<b>4 891 388,04</b>	<b>99,95%</b>
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 869 735,00	2 636 691,33	68,14%
001 Résultat antérieur reporté			
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>8 763 735,00</b>	<b>7 528 079,37</b>	<b>85,90%</b>

## PORT DE PLAISANCE

### Soldes d'exécution budgétaire 2023

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Mouvements réels	2 507 692,95	2 905 146,66	
Résultat fonctionnement 2022 reporté		1 344 406,53	
Mouvements d'ordre	319 939,96	39 650,00	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>2 827 632,91</b>	<b>4 289 203,19</b>	<b>+ 1 461 570,28</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Mouvements réels	832 677,20	7 708,19	
Résultat investissement 2022 reporté		1 540 356,43	
Mouvements d'ordre	48 801,41	329 091,37	
<b>Total investissement</b>	<b>881 478,61</b>	<b>1 877 155,99</b>	<b>+ 995 677,38</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>3 709 111,52</b>	<b>6 166 359,18</b>	<b>+ 2 457 247,66</b>

Hors résultat reporté, les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 2,9 M€, en baisse de -5,6 % par rapport à 2022 (année de Route du Rhum avec des ventes de carburant importantes portées par la hausse des prix).

Les dépenses réelles d'exploitation ont augmenté de 98 325 € (+ 4,1 %). Cette hausse s'explique principalement par les dépenses d'énergie (+ 51 224 €), la masse salariale (+ 30 998 €) et des créances admises en non valeur (+ 27 201 €).

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 s'établit ainsi à + 117 163,75 €. En y ajoutant le résultat antérieur reporté, on obtient le résultat cumulé qui s'élève à 1 461 570,28 €.

Le total des dépenses d'équipement du port s'élève à 832 677 €. Parmi ces dépenses, on peut relever les opérations suivantes :

- Mise en conformité électrique des pontons et renouvellement des bornes : 205 128 €,
- Etudes d'audit et de programmation, mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du port : 161 790 €,
- Travaux sur pontons : 155 884 €,
- Station de carburant : 143 316 €,
- Etude d'évaluation et de suivi du patrimoine portuaire : 38 730 €,
- Etude de courantologie : 45 131 €,
- Matériel et outillage : 15 520 €,
- Remplacement des catways : 16 051 €.

## Niveau d'exécution des crédits votés pour l'exercice 2023

Budget Port de plaisance	Prévisions BP + reports + DM 2023	Réalisations 2023	Taux de réalisation 2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
013 Atténuations de charges	800,00	103,52	12,94%
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 888 039,00	2 835 381,66	98,18%
75 Autres produits de gestion courante	1 250,00	2 722,94	217,84%
77 Produits exceptionnels	65 000,00	66 938,54	102,98%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 955 089,00</b>	<b>2 905 146,66</b>	<b>98,31%</b>
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	39 955,00	39 650,00	99,24%
002 Résultat antérieur reporté	1 344 406,53	1 344 406,53	100,00%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>4 339 450,53</b>	<b>4 289 203,19</b>	<b>98,84%</b>
<b>DEPENSES</b>			
011 Charges à caractère général	2 093 533,00	1 725 095,74	82,40%
012 Charges de personnel	660 000,00	624 579,63	94,63%
014 Atténuations de produits	30 000,00	29 751,98	99,17%
65 Autres charges de gestion courante	50 050,00	29 404,31	58,75%
67 Charges exceptionnelles	11 700,00	8 440,84	72,14%
68 Dotations aux provisions	3 515,00	3 513,45	99,96%
69 Impôts sur les bénéfices	87 000,00	86 907,00	99,89%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 935 798,00</b>	<b>2 507 692,95</b>	<b>85,42%</b>
023 Virement à la section d'investissement	1 072 597,53	0,00	-
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	331 055,00	319 939,96	96,64%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 339 450,53</b>	<b>2 827 632,91</b>	<b>65,16%</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
13 Subventions d'investissement reçues	0,00	7 385,00	-
27 Autres immobilisations financières	0,00	323,19	-
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>7 708,19</b>	<b>#DIV/0!</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	1 072 597,53	0,00	-
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	331 055,00	319 939,96	96,64%
041 Opérations patrimoniales	9 210,00	9 151,41	99,36%
001 Résultat antérieur reporté	1 540 356,43	1 540 356,43	100,00%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 953 218,96</b>	<b>1 877 155,99</b>	<b>63,56%</b>
<b>DEPENSES</b>			
20 Immobilisations incorporelles	637 399,67	258 380,48	40,54%
21 Immobilisations corporelles	145 164,97	17 274,48	11,90%
23 Immobilisations en cours	963 026,89	557 022,24	57,84%
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>1 745 591,53</b>	<b>832 677,20</b>	<b>47,70%</b>
16 Emprunts	2 000,00	0,00	0,00%
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 747 591,53</b>	<b>832 677,20</b>	<b>47,65%</b>
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	39 955,00	39 650,00	99,24%
041 Opérations patrimoniales	9 210,00	9 151,41	99,36%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 796 756,53</b>	<b>881 478,61</b>	<b>49,06%</b>



## PALAIS DU GRAND LARGE

### Soldes d'exécution budgétaire 2023

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Mouvements réels	629 618,46	682 596,16	
Résultat fonctionnement 2022 reporté		21 750,68	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>629 618,46</b>	<b>704 346,84</b>	<b>+ 74 728,38</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Mouvements réels	380 865,25	392 500,00	
Résultat investissement 2021 reporté		24 858,24	
<b>Total investissement</b>	<b>380 865,25</b>	<b>417 358,24</b>	<b>+ 36 492,99</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>1 010 483,71</b>	<b>1 121 705,08</b>	<b>+ 111 221,37</b>

Le budget annexe du Palais du Grand Large a principalement pour fonction d'enregistrer les écritures comptables liées au bail emphytéotique administratif (BEA) conclu pour la réalisation des travaux et à la délégation de service public auprès de la SPL Destination Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel.

Ce budget est désormais rentré en vitesse croisière avec des recettes qui augmentent en raison de la part variable de la redevance de la SPL (+ 36 892 €).

La section d'investissement est principalement constituée de la part R1 du loyer du BEA correspondant au remboursement du capital de la dette. Cette dépense est couverte par une subvention d'équipement versée par le budget principal de la Ville.

## Niveau d'exécution des crédits votés pour l'exercice 2023

Budget Palais du Grand Large	Prévisions BP + reports + DM 2023	Réalisations 2023	Taux de réalisation 2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
75 Autres produits de gestion courante	393 000,00	440 315,16	112,04%
77 Produits exceptionnels	242 281,00	242 281,00	100,00%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>635 281,00</b>	<b>682 596,16</b>	<b>107,45%</b>
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections			
002 Résultat antérieur reporté	21 750,68	21 750,68	100,00%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>657 031,68</b>	<b>704 346,84</b>	<b>107,20%</b>
<b>DEPENSES</b>			
011 Charges à caractère général	411 531,68	384 214,07	93,36%
66 Charges financières	245 500,00	245 404,39	99,96%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>657 031,68</b>	<b>629 618,46</b>	<b>95,83%</b>
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections			
002 Résultat antérieur reporté	0,00	0,00	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>657 031,68</b>	<b>629 618,46</b>	<b>95,83%</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
13 Subventions d'investissement reçues	392 500,00	392 500,00	100,00%
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>392 500,00</b>	<b>392 500,00</b>	<b>100,00%</b>
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections			
001 Résultat antérieur reporté	24 858,24	24 858,24	100,00%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>417 358,24</b>	<b>417 358,24</b>	<b>100,00%</b>
<b>DEPENSES</b>			
16 Emprunts	377 500,00	377 115,25	99,90%
20 Immobilisations incorporelles	16 200,00	3 750,00	23,15%
23 Immobilisations en cours	23 658,24	0,00	0,00%
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>417 358,24</b>	<b>380 865,25</b>	<b>91,26%</b>
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections			
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>417 358,24</b>	<b>380 865,25</b>	<b>91,26%</b>

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Point examiné en commission Finances, Economie, Moyens des services du 5 avril 2024

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **Après avoir délibéré,**

#### **APPROUVE**

- Le compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes.

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

#### **ADOpte**

Par 36 voix POUR

3 voix CONTRE (Mme BEAUDOUT S - Mme CLAVIER A - Mme LE GAGNE A)

M. Gilles LURTON, sort de la salle et ne prend part ni aux débats, ni au vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour Le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,  
Olivier PERNET

Le Secrétaire de séance,  
Anna KHELIF-JOURNÉ